

Regard sur le Territoire

Communauté de Communes
Terrassonnais
 en Périgord Noir
 Thenon Hautefort

**Journal de la Communauté de Communes
 du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort**

*Une Communauté de Communes
 à votre service au quotidien*

L'économie : compétence au cœur de la Communauté de Communes

Depuis la promulgation de la loi **NOTRe** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), le 7 août 2015, la compétence "développement économique" au sens large a été transférée aux Régions et aux Communautés de Communes qui deviennent les seules collectivités pouvant intervenir dans ce domaine. Ce transfert de la compétence s'est effectué progressivement.

Des investissements qui préparent l'avenir.

Après achat d'un peu plus de 4 hectares au sein de la zone d'activités économiques des Fauries sur la commune de Terrasson, la Communauté de Communes en a revendu une partie à **Gifi** (dossier initié par la municipalité), une autre partie à **Défipro** (fournitures pour les professionnels), a repris le dossier **Herszt** (conces-

sion automobile) afin de finaliser son installation, a conclu les négociations avec **NSO** (dépannage auto) en vue de son implantation sur la zone.

En 2019, nous avons procédé à l'achat de terrains dans la zone des Broussilloux à Hautefort pour la relocalisation et le développement des "**Ateliers d'Œuvres de Forge**" actuellement implantés sur la zone de "la Gare".

Vente de terrains situés dans la zone du Rousset (Azerat et Thenon) à **l'entreprise de BTP Lagarde et Laronze** pour une partie de ses activités qui ne pouvait plus être maintenue sur le site de Charpenet à Terrasson.

Concernant la zone des Fauries sur Terrasson, des **travaux de réfection et de finition de la chaussée** principale vont être engagés puisque l'ensemble des parcelles sont occupées et bâties.

Un interlocuteur pour accompagner le développement

Afin d'accompagner le développement économique du territoire, la Communauté de Communes du Terrassonnais a décidé d'étoffer son équipe et de recruter depuis le 07 janvier 2019 un chargé de mission économie. Après avoir fait une partie de sa carrière au sein de la CCI de Dordogne, Pascal SIEGLER a donc rejoint notre collectivité pour accompagner les entreprises dans leur développement, identifier les potentialités de structuration de notre offre économique et permettre la définition d'une véritable stratégie de territoire.

Avec pour objectifs de consolider notre tissu économique mais aussi de mettre en œuvre des actions génératrices de recettes nouvelles, la Communauté de Communes a d'ores et déjà investi le champ du commerce au travers du dispositif "Opération Collective en Milieu Rural" et va à présent relancer pleinement le chantier de création d'une zone d'activités communautaire sur le terrassonnais.



Pascal SIEGLER

Chargé de mission économie :
 05 53 51 16 40
 / 07 57 42 41 53
 psiegler@cctth.fr

Quelques actions en cours :

De nombreuses actions sont en cours d'élaboration, la signalétique des zones d'activités de la Communauté de Communes, un règlement d'intervention pour les entreprises, une bourse des locaux vacants (uniquement à destination des entreprises)...

Pascal SIEGLER se tient à disposition des entreprises de notre territoire afin de maintenir et de développer l'activité économique. Il œuvre également pour la création, la reprise et la cession d'entreprise et vous fait profiter de son réseau.

N'hésitez pas à le contacter !

La Communauté de Communes : Informations pratiques

Une demande, un renseignement, une suggestion... un seul lieu pour toutes vos démarches :

Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

58 avenue Jean Jaurès - 24120 Terrasson-Lavilledieu

Tél. 05 53 50 96 10 - Courriel : contact@cctth.fr

Site Internet : cc-terrassonnais-thenon-hautefort.fr

Opération Collective en Milieu Rural : Un grand succès pour notre territoire

Depuis le mois de décembre 2018, cette opération collective est portée par la Communauté de Communes du Pays de Fénelon pour le compte des 6 Communautés de Communes du Pays du Périgord Noir. Son objectif est de soutenir la modernisation de l'outil de travail des artisans et des commerçants du territoire, sous certaines conditions.

Ce soutien se concrétise par des subventions versées aux entreprises, mais peut également concerner des actions mutualisées sur le territoire.

Qui peut bénéficier d'une subvention ?

Pour bénéficier d'une subvention, les entreprises doivent respecter un certain nombre de conditions parmi lesquelles :

- ▶ Être inscrite au registre du Commerce et des Sociétés, et/ou au répertoire des Métiers.
- ▶ Avoir un chiffre d'affaires < 1 million d'euros HT
- ▶ Pour les entreprises à vocation alimentaire, avoir une surface de vente < 400 m²
- ▶ Réaliser au minimum 5000 € HT d'investissements éligibles
- ▶ D'autres conditions existent en fonction du secteur d'activité

Quels sont les travaux éligibles ?

- ▶ Travaux de modernisation des locaux et des équipements (véhicule de tournées ou de livraison, outils numériques...)
- ▶ Travaux valorisant l'attractivité extérieure : enseigne, façade, rénovation vitrine
- ▶ Travaux immobiliers permettant la séparation atelier / habitat
- ▶ Investissement dans du matériel ayant un caractère innovant
- ▶ Sécurisation et accessibilité à tous publics



Réunion de présentation du dispositif aux commerçants et artisans le 6 décembre 2018

Depuis le début de l'opération, trois Comités de Pilotage d'attribution des subventions ont eu lieu en janvier, mars et juin. Ils ont permis le soutien de 8 dossiers de notre territoire représentant 62 200 € d'aides. À ce jour, plus d'une vingtaine de dossiers sont en cours d'instruction pour un montant prévisionnel de 138 000 €. Au total plus de 200 000 € de subventions seront alloués à nos commerçants et artisans sur les 533 500 € prévus pour l'ensemble du Pays Périgord Noir, soit près de 40% du montant. Cette opération se terminera en 2020, si vous avez un projet d'investissement n'hésitez pas à contacter Pascal SIEGLER.

Visites d'Entreprises



Journées Portes ouvertes à l'occasion de la reprise des Pépinières Thibault à Pazayac



Visite avec Monsieur le Sous-Préfet des entreprises STEF et Mademoiselle Desserts à Thenon



Inauguration de la centrale solaire thermique des papeteries avec Monsieur le Sous-Préfet



Territoire d'Industrie

En fin d'année 2018, le Premier ministre a proposé que 141 territoires métropolitains puissent bénéficier d'une procédure spécifique dénommée "Territoire d'Industrie" afin d'obtenir un accompagnement personnalisé dans le cadre de leurs projets de développement territorial. La Communauté de Communes s'est tout de suite inscrite dans cette démarche et participe activement à l'élaboration du programme d'actions qui sera mis en œuvre pour le territoire "Bassin de Brive – Périgord".

Les projets de ces 141 territoires devront répondre à 4 enjeux majeurs pour pouvoir bénéficier des 1 360 millions d'euros qui y sont consacrés :

- **Recruter** afin de conforter et pérenniser les principales filières employeuses du territoire (le territoire d'industrie regroupe 1825 emplois dans l'agro-alimentaire, 3316 dans la mécanique-électronique, 1265 pour l'Industrie du bois, du papier et de l'imprimerie et 712 dans le domaine de la santé-cosmétique et associe 8 intercommunalités)

- **Innover** en mettant en réseau les acteurs économiques locaux et structurer les filières
- **Attirer** afin de capitaliser sur les atouts du territoire et agir sur les facteurs de localisation des entreprises industrielles
- **Simplifier** dans le but de lever les freins périphériques à l'emploi et d'offrir aux entreprises un accès aisé à l'information et les aider à partager une approche commune des ressources humaines.

C'est au printemps que la mise en œuvre par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine a été actée avec la tenue, le 29 avril, d'une première réunion auprès des 8 intercommunalités. Dès le 6 mai, le Président de la Communauté de Communes a présenté le programme aux chefs

d'entreprise de notre territoire dans le cadre d'une réunion organisée conjointement avec l'Association Interprofessionnelle du Terrassonnais. À partir des éléments recueillis lors de cette réunion deux actions majeures ont été définies afin de répondre aux besoins du territoire et aux attentes des chefs d'entreprise. Il s'agit de mettre en place une résidence permettant l'hébergement des jeunes en formation ou en alternance afin de faciliter leur insertion professionnelle ainsi qu'une plateforme d'accueil, de conseils et d'aides à destination des entreprises existantes ou en devenir, des demandeurs d'emploi, des jeunes en recherche de stage ou d'apprentissage... Porte d'entrée vers l'innovation sociale et entrepreneuriale (plateau technique de formations, incubateur, pépinière, lab, bourse aux locaux vacants...).

Celles-ci ont été défendues auprès des financeurs lors du Comité de Pilotage du 19 juin dernier. La prochaine étape interviendra le 17 septembre où un Comité de programmation se réunira avant présentation pour délibération au Conseil Régional en octobre prochain.



Signature de la convention de partenariat avec l'aéroport Brive - Vallée Dordogne

La ZAE des Coudonnies : Où en sommes nous ?

Historique et genèse du projet

- ▶ **2003** : initiation d'un projet de zone d'activités par la commune de Terrasson
- ▶ **2005-2009** : mise en conformité des documents d'urbanisme pour créer une zone à urbaniser de 33 hectares,
- ▶ **2009-2011** : constitution d'un dossier de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC),
- ▶ **2012** : reprise de l'abattoir de volailles par la coopérative MAISADOUR. A cette date, devient urgente la fourniture de terrains à cette entreprise qui souhaite délocaliser son site. Le dossier de ZAC est suspendu et est transféré à la Communauté de Communes du Terrassonnais. Des acquisitions foncières sont réalisées par la Communauté de Communes et une cession de terrains est faite à MAISADOUR.
- ▶ **2014** : création de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort qui reprend le dossier de ZAC.
- ▶ **2015-2016** : finalisation du dossier de création d'un giratoire d'accès à la future zone,
- ▶ **2017** : signature d'une convention avec l'Établissement Public Foncier Régional sur la maîtrise des acquisitions foncières,
- ▶ **2018** : lancement d'une étude environnementale afin de s'assurer de la faisabilité de la zone.

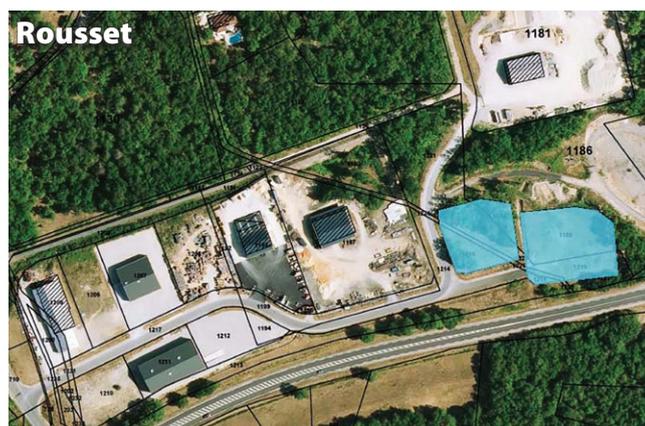
Et maintenant ?

C'est avec la volonté forte de voir aboutir cette zone que la Communauté de Communes a repris ce dossier. Cependant, eu égard aux évolutions réglementaires mais aussi à l'état d'avancement du projet initial, il nous a fallu reprendre l'ensemble de ce dossier avant d'effectuer les premières acquisitions foncières. Suite à la redéfinition du périmètre de la zone, à l'identification des enjeux environnementaux et à la reprise des contraintes réglementaires nous espérons la finalisation administrative du projet pour le début de l'année 2020.

Parallèlement, une négociation entre la Communauté de Communes et les Fermiers du Périgord est en cours afin d'identifier le devenir des 4 hectares de terrains que cette entreprise avait acquis pour la construction de son futur abattoir. Cette construction n'est plus d'actualité puisque les Fermiers du Périgord ont rénové leur site actuel et que les problématiques liées à l'assainissement ont été solutionnées suite à la décision de la Communauté de Communes de construire une nouvelle station d'épuration sur Terrasson.

La commercialisation des ZAE des Fauries, du Rousset et de Saint-Agnan

Vous souhaitez installer votre activité sur notre territoire, des parcelles sont disponibles à Terrasson sur la zone des Fauries (2,3 ha) et à Thenon sur la zone du Rousset (près de 4500 m²) ainsi qu'à Hautefort où 9000 m² sont disponibles. À visualiser sur le site de la Communauté : cc-terrassonnais-thenon-hautefort.fr. Contactez Pascal SIEGLER.



■ Terrains vendus ■ Terrains à vendre
© IGN 2019 www.geoportail.gouv.fr



J'espère que la présentation de cette compétence primordiale que constitue l'économie vous permet de mieux appréhender le rôle fondamental de la Communauté de Communes qui demeure encore assez méconnu.

Dominique Bousquet



Directeur de le publication :
Dominique Bousquet, Président

Composition et Impression :
image & com - Terrasson

Tirage : 12 000 exemplaires

Crédits photos : IGN 2019 www.geoportail.fr, D.R.